

Date de convocation :
03 avril 2024

Date d'affichage :
03 avril 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier -

Absents excusés : M. RAULIN Patrick (pouvoir à M. BEZIERS Laurent) - Mme REGNIER Aurélie (pouvoir à Mme GILLET Nadine) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. LECUYER Damien - Mme THÉPAUT Chrystel - Mme VARUTTI Emilie

Absents :

M. Alexis THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au travail de la CLECT, nous avons reçu la libre révision des attributions de compensation pour l'année 2024

**20-2024
LIBRE REVISION
DES
ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION
2024**

Vu le 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts sur la libre révision des attributions de compensation,
Vu la Commission locale des charges transférées du 23 janvier 2024
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 février approuvant à l'unanimité la révision libre des attributions de compensation 2024

Le conseil municipal,

- Valide le montant de l'attribution de compensation de la commune librement révisées pour l'année 2024, soit – 9 464 euros,
- Précise que ce montant sera inscrit au budget 2024

Après étude et discussion, ces décisions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Publié sur le site internet
le :
Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Identifiant de
télétransmission :

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alain NORMAND
Le Maire,

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20240410-20-2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

